

**Séance du mardi 11 avril 2023**

Date de la convocation : mardi 04 avril 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 42**

**Présents non votants :  
3**

**Représentés : 5**

**Votants : 44**

**Présents votants** : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Patrick GROSS, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Christine POLMARD

**Représentés** : Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Sylvain OBARA

**Excusés** : Sabrina DEJEAN, Viviane DOLIZY, Céline PHILIPPOT, Régis SOLTISIAK, Félix WALDBILLIG, Brigitte WEISSE

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULOY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Nicolas MAURER, Yannick PEZET, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Cyril WEISSE, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Christian WEISS

**DE\_2023\_037 - Objet : Autorisation de signer la convention tripartite pour l'entretien de l'assainissement non collectif à Vaubecourt**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/06/2023 055-200066140-20230411-DE_2023_037-DE

Vu l'article L 1331-11 du Code de la Santé Publique modifié,

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif modifié par l'arrêté du 7 mars 2012,

Vu la délibération du Conseil Communautaire DE\_2016\_008 du 25 février 2016, autorisant l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif regroupé entre la collectivité propriétaire, le Département et la Commune,

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne dans le cadre de l'exercice de sa compétence « *restauration hors domicile* » a réhabilité son dispositif d'assainissement non collectif de la cantine scolaire de Vaubecourt en 2017.

Le Conseil Départemental dans le cadre de l'exercice de sa compétence « *enseignement du second degré* » avait sollicité la collectivité propriétaire pour raccorder l'assainissement du collège Emile du Châtelet de Vaubecourt à son dispositif.

La Commune de VAUBECOURT, propriétaire de 4 logements adjacents à la cantine de Vaubecourt, avait également sollicité la collectivité propriétaire pour se raccorder à son dispositif.

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne avait accepté ces demandes de raccordements et une convention avait défini le rôle respectif des différentes parties sur les plans techniques et financiers de l'installation d'assainissement non collectif du restaurant scolaire de Vaubecourt.

Désormais, il y a lieu d'établir une convention pour organiser les modalités de gestion et d'entretien du dispositif d'assainissement regroupé entre la collectivité propriétaire, le Département et la Commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que tout document et avenant relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13 juin 2023 et publié ou notifié le 13 juin 2023
--